

AMIS DES VOSGES WITTENHEIM



Refuge du Hilsen - alt. 1045m
(Linthal)
Tél. refuge : 03 89 81 16 45
Affilié FSQT 1 68 01 048

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

REGLES DE CONDUITE

Préambule

Le chalet du Hilsen est avant tout un refuge. La bonne ambiance et la franche camaraderie qui font notre réputation, et qui vous font choisir notre chalet plutôt qu'un autre, ne doivent pas faire oublier notre vocation première qui est d'accueillir les randonneurs. Une réservation de séjour ne vous donne en aucun cas l'exclusivité du refuge.

Soucieux d'offrir un maximum de satisfaction à tous nos visiteurs, nous demandons instamment les intéressés de se conformer aux règles de conduite ci-dessous.

- ✓ Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du chalet (détecteur de fumée)
- ✓ Dans tous les cas, un responsable de l'association assure le service de garde et à droit d'autorité.
- ✓ Il est demandé à chacun d'apporter des draps de lit ou des sacs de couchage. Les couvertures sont à votre disposition.
- ✓ Les repas peuvent être préparés au chalet. Nous disposons de toute la vaisselle nécessaire. Cette dernière sera lavée et rangée par les utilisateurs.
- ✓ Il est nécessaire d'emmener nourriture et boisson, rien ne peut être acheté au chalet.
- ✓ Les cabines de toilettes sont à votre disposition. L'utilisation des douches n'est pas comprise dans la taxe de séjour et est soumise à autorisation par le service de garde (période de pénurie d'eau).
- ✓ Le silence au chalet est exigé de 23 heures à 8 heures du matin.
- ✓ Pour 10 heures, le dortoir doit être rangé et les couvertures pliées. Le nettoyage du dortoir incombe aux utilisateurs.
- ✓ Dans les dortoirs, il est interdit de fumer et de manger. L'accès y est interdit autrement qu'en chaussons, les sacs et effets personnels ne peuvent pas y être stockés. Des râteliers sont à votre disposition au rez-de-chaussée.
- ✓ Chaque personne devra figurer nominativement dans le livre d'accueil.
- ✓ En cas de dégâts causés aux biens de l'association, celle-ci est en droit d'exiger réparation.
- ✓ Les animaux domestiques ne sont pas admis.
- ✓ Tout usagé en état d'ébriété ou gênant les autres convives par ses actes et faits pourra être expulsé.
- ✓ L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou en cas d'accident provoquant des dégâts matériels ou corporels.
- ✓ Il est également proscrié d'utiliser l'enceinte du refuge pour y exercer un commerce sous quelque forme que se soit.
- ✓ Il est demandé aux utilisateurs de nettoyer le matériel et les locaux qu'ils ont utilisés.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Pascal Boesch qui se tient à votre disposition.

L'horaire normal d'ouverture du chalet est du samedi 16 heures au dimanche 16 heures. Ces horaires peuvent être modulés en accord avec le service de garde.

Ces quelques règles ne doivent pas être contraignantes, elles permettent simplement de vivre en communauté et d'assurer à notre chalet une pérennité et une constance dans les prestations, dont nous sommes sûr que vous en apprécierez les services lors de votre séjour.

Nous vous invitons à communiquer ces informations à l'ensemble de vos convives. Ce document est affiché dans l'entrée du refuge.

Si vous êtes satisfait de votre séjour dites le nous. Un cahier de remarques est à votre disposition pour y consigner vos observations. Bien sûr si vous êtes déçu dites le aussi.

Le Comité.